



## Problème de régularisation de charges de location

Par **filo12**, le **30/09/2009** à **11:45**

Bonjour, Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Je me trouve dans une situation qui me dépasse actuellement.

Je suis actuellement locataire d'un appartement à Toulouse, et depuis plus de 3 ans.

En début d'année, j'ai demandé à mon agence et par lettres recommandées, plusieurs fois qu'elle me fasse passer les quittances de loyer de ces 2 dernières années, ainsi que la régularisations des charges et leurs factures justificatives.

Mon agence de location d'appartement, m'a enfin fait passer les factures justifiantes les charges, mais toujours pas de quittances de loyers.

Dans ces factures, il faut que je paye soit disant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la propriétaire de l'appartement.

Pour ma part, je paye déjà cette taxe dans ma taxe d'habitation.

Dois-je payer une deuxième fois cette taxe comme me le demande mon agence ?

De plus, la dernière fois que j'ai vu la responsable d'agence, je lui ai dit de m'aviser par lettre recommandé des potentielles augmentations de loyer.

Mais depuis cet entrevu, il y a un peu plus de 2 ans, elle ne m'a jamais rien envoyé, sauf maintenant, en me demandant la régularisation de la différence entre le loyer que je paye depuis plus de 2 ans et les augmentations qui aurait été demandé depuis plus de 2 ans.

Dois-je payer cette différence entre le loyer et les augmentations de cette demande de la part de l'agence rétrospectivement ?

Enfin, toujours cette agence immobilière, me demande des régularisation de charge concernant les années antérieures (effectifs portant sur la période du 10/2006 au 10/2007 et

sur la période du 10/2007 au 10/2008 ), sachant que c'est moi qui lui ai demandé la régularisation des charge pour cette année.

Dois-je payer cette demande de régularisation ou pas ?

Merci de m'aider, et veuillez, agréer, Mademoiselle, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Cordialement.

Philippe ROUZIES.